



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le mercredi 25 février à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
19/02/2026

DATE D'AFFICHAGE
19/02/2026

Mme Sonia LAGARDE	M. Bruno CAPY
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Chantal BOUYE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Patrick GUILLON	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Kimberley BARONI
M. Tristan DERYCKE	M. Christophe DELIERE
Mme Diane BUI-DUYET	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	Mme Christine BELLET
M. Marc ZEISEL	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
M. Philippe BLAISE	M. Emmanuel BERART
Mme Naïa WATEOU	M. Bernard LAVANDIER
M. Christophe DELESSERT	
Mme Charlotte THAIAWE	
M. Alexandre MACHFUL	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Nicolas BRIGNONE	Mme Cindy PRALONG
Nombre de présents	: 31	Mme Valérie LAROQUE	M. Luc BRUN
Nombre de votants (13 procurations)	: 44	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Stéphanie PAIMAN
		Mme Magali MANUOHALALO	Mme Laurène CASSAGNE
		M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Liliane CONDOUMY
		M. Joseph BOANEMOA	Mme Muriel GERMAIN
		Mme Laurie HUMUNI	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Veylma FALAE	M. Eric MELTESALE
		Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Christine LE SAINT
		Mme Françoise SUVE	M. Jonas TAOFIFENUA
		Mme Vaimoe ALBANESE	
		Mme Isabelle LAFLEUR	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-306

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de confortement d'un talus rue de Sébastopol au Quartier Latin

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 25 février 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026/291 du 25 février 2026 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2026,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/3 du 6 février 2026,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 11 février 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire proposé par la commission d'appel d'offres pour les travaux de confortement d'un talus rue de Sébastopol au Quartier Latin.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire couvre :

- le débroussaillage et la purge des blocs instables ;
- des reprises en sous-œuvre pour combler les sous-cavages notamment sous certaines parties de murs de soutènement ;
- l'ancrage de près de 600 ml de tirants de 2 à 3 mètres de long chacun ;
- le plaquage d'environ 1 000 m² de grillage double torsion ;
- le renforcement d'un mur de soutènement situé au droit du n° 16 de la rue du Général Sarrail par une paroi clouée bétonnée ;
- la mise en œuvre de 400 m² de géofilet coco sur la partie supérieure du talus ;
- la réfection des descentes d'eau.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à cinquante-cinq millions (55 000 000) de francs CFP imputable aux budgets 2026 et 2027 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260225-11801-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 3 mars 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 FÉVRIER 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 3 mars 2026

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley Baroni, consisting of several overlapping loops and a horizontal line across the middle.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia Lagarde, written in a cursive style with a large initial 'S'.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DEP	1
- MISE EN LIGNE	1